

Notice de d'utilisation de l'outil MDPH

1 L'étude

1.1 Contexte de l'étude

Le projet « Diagnostic Territorial en psychiatrie et Santé Mentale » (DTSM) a été lancé par l'ANAP fin 2013. La démarche proposée consiste à identifier des axes d'amélioration des parcours en psychiatrie et santé mentale à partir de l'observation et de l'analyse des organisations existantes et d'améliorer les parcours des patients adultes chroniques ayant un handicap psychique reconnu ou non en psychiatrie et santé mentale.

L'enquête MDPH, née de l'identification d'une problématique au cours du développement du plan, constitue une partie importante du DTSM. En effet, il est difficile d'avoir une idée de l'importance du handicap psychique dans les MDPH. Du fait de ressources limitées, l'ANAP a proposé aux MDPH de mener l'enquête afin de permettre une meilleure organisation et une meilleure vision du handicap psychiatrique pour ceux qui adressent les patients vers les MDPH.

1.2 Objectifs de l'étude

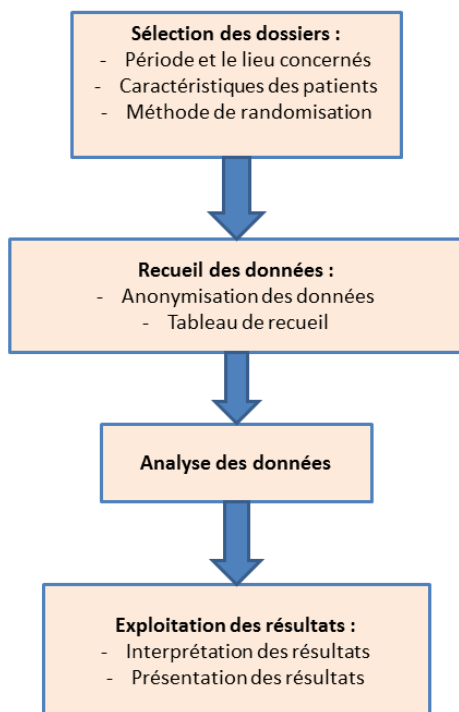
Dans cette optique d'amélioration du parcours des personnes en psychiatrie et santé mentale, l'objectif principal de cette enquête est d'apporter un éclairage sur les conditions concrètes d'évaluation du handicap psychique par les MDPH, afin d'outiller une démarche de diagnostic territorial partagé.

Pour ce faire, on s'intéressera à la prévalence du handicap psychique dans l'activité des MDPH et on comparera les délais de traitement des dossiers ainsi que les prestations accordées aux personnes handicapées psychiques par rapport aux autres types de handicaps.

1.3 Les critères de jugement de l'étude

- La prévalence du handicap psychique parmi les dossiers traités par la MDPH.
- Les niveaux de prestation accordés par la CDAPH selon que la demande concerne un handicap psychique ou un autre handicap.

2 Les étapes de l'étude



3 Sélection des dossiers

3.1 Critères de sélection

Avant de débiter la collecte de données, déterminez la période sur laquelle vous allez collecter les données. Sur cet intervalle de temps, vous examinerez les dossiers pour lesquels une décision de la CDAPH a été rendue.

Afin que l'étude soit la plus représentative des dossiers traités par votre structure, nous vous suggérons de prendre un intervalle de temps assez large.

Il existe plusieurs possibilités de sélection des dossiers :

- Analyser l'ensemble des dossiers d'une période déterminée auparavant.
- Réaliser un tirage au sort des dossiers à inclure dans l'étude (notamment si le nombre de dossiers est trop important).

Afin d'obtenir un échantillon représentatif de l'activité de votre structure, la deuxième option semble la plus pertinente.

3.2 Méthode d'analyse

- Rétrospective (c'est le cas de l'étude initialement menée par l'ANAP) : consiste à inclure les dossiers traités antérieurement par la CDAPH.

Ex : Dans son étude, l'ANAP avait choisi d'inclure l'ensemble des dossiers pour lesquels un avis avait été rendu au cours du mois de mai 2014, et ce, dans les 3 MDPH étudiées afin d'éviter un effet temps.

- Prospective : inclure les dossiers traités au fur et à mesure que la CDAPH rend des décisions. Vous pouvez ainsi inclure un plus grand nombre de dossiers tout en répartissant l'effort sur une plus longue durée.

3.3 Tirage au sort des dossiers

Dans le cas d'un trop grand nombre de dossiers dans la période considérée, un tirage au sort pourra être effectué afin d'extraire un échantillon à analyser.

La méthode la plus simple consiste à classer les dossiers par ordre alphabétique (noms des patients) puis à tirer les dossiers à un intervalle régulier. Cet intervalle sera déterminé en fonction du nombre de dossiers devant composer l'échantillon.

Exemple :

Afin de vous affranchir de biais liés à certaines périodes de l'année, vous identifiez la période de janvier à juin de l'année n-1.

Sur cette période, vous avez rendu 5000 décisions au sein de la CDAPH.

Si vous souhaitez limiter le relevé de données à 200 dossiers et que vous souhaitez effectuer le tirage au sort par ordre chronologique, vous devrez inclure un dossier tous les $5000/200$ dossiers. C'est-à-dire une inclusion tous les 25 dossiers traités par la CDAPH.

NB : Dans le calcul du nombre de dossiers à inclure, essayez de prendre en compte le fait que certains dossiers seront exclus de l'étude par manque de données nécessaires à l'analyse.

NB : L'analyse des données est limitée à 1000 dossiers.

4 Recueil des données

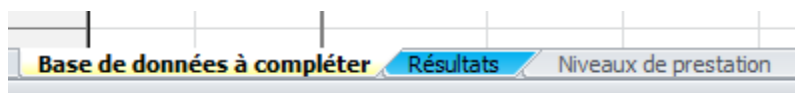
4.1 Le classeur Excel

4.1.1 Naviguer dans le classeur

La navigation se fait entre les 3 feuilles du classeur Excel :

- La base de données : la feuille que vous renseignez des données de votre MDPH.

- Les résultats : c'est dans cette feuille que vous pourrez lire l'analyse finale de vos données. Vous y trouverez des tableaux de données agrégées et des présentations graphiques de vos résultats.
- Les niveaux de prestation : ce tableau se situe également dans cette notice. Celui-ci étant nécessaire au classement des prestations, nous vous suggérons de l'imprimer.



4.1.2 Se repérer

Dossier	Sexe	Date de naissance	Date de dépôt dossier	Date de complétude dossier	Date de décision	Date envoi notifications	Types de demandes	réponses aux demandes	Niveau de prestation	Type de demande : première ou renouvellement	Type de Handicap	Psy Ir / lit	Rédacteur du certificat médical	Si autre, quelle spécialité médicale ?	Exclu ?
1	2			3					4				5		6

1 – Colonne « Dossier » : un numéro anonyme de dossier (variable numérique continue) est attribué dès lors que l'ensemble des données indispensables à l'analyse sont renseignées dans le tableau.

2 – Données administratives

3 – Dates clés de l'analyse : différents délais seront automatiquement calculés à partir de ces dates. Il est essentiel de respecter le format de date jj/mm/aaaa.

4 – Détail des demandes de prestation par les patients et les niveaux de prestation accordés lors de la CDAH.

5 – Données relatives au type de handicap et au rédacteur du certificat médical initial.

6 – Le motif d'exclusion d'un dossier doit être renseigné afin de déceler un éventuel biais lors de la lecture des résultats.

4.1.3 Utilisation du tableau :

	A	B	C
	Dossier	Sexe	Date de naissance
1			
2			
3			

Le petit onglet rouge en haut à droite des cellules en tête de colonne vous indique la présence d'une aide au remplissage de la colonne. Il vous suffit de passer le curseur sur la cellule pour que celle-ci apparaisse.

Date envoi notifications	Types de demandes	Données non analysées ! Le renseignement de cette colonne permettra de retracer le type de demandes afin de mener une étude plus approfondie des résultats. Nous vous conseillons de remplir cette colonne avec les abréviations séparées par de simples espaces. Ex: AAH CPR RQTH	Demande : première ou renouvellement

Afin de permettre une analyse automatique des données, veillez à ce que les cellules soient remplies correctement. Un strict respect des termes prévus dans les colonnes est nécessaire à la réalisation de l'analyse des données et leur mise en forme graphique par Excel.

4.1.4 Les données essentielles

Les données indispensables à l'analyse sont repérables au cadre rouge présent sur l'étiquette de colonne.

H	I	J	K	L	M	N	O
Types de demandes	réponses aux demandes	Niveau de prestation	Type de demande : première ou renouvellement	Type de Handicap	Psy Ir / lir	Rédacteur du certificat médical	Si autre, quelle spécialité médicale ?
		↑			↑		

Bien que les autres données ne soient pas analysées par le tableur, nous vous conseillons vivement de les renseigner. En effet, celles-ci peuvent contribuer à une meilleure lecture des résultats de l'analyse.

4.2 Le tableau Excel :

Afin que l'analyse des données soit effectuée sans problème, veillez à respecter les consignes suivantes. Une bonne présentation de ce tableau sera essentielle afin d'avoir l'ensemble des variables nécessaires à l'analyse des données de la MDPH.

Veillez noter que certaines variables font l'objet d'un menu déroulant.

Les colonnes du tableau :

Le tableau comporte des colonnes de différentes natures :

- L'identification des patients se fait **automatiquement** par une variable continue afin de maintenir **l'anonymisation des données** de la MDPH. Veillez à ne pas modifier cette colonne.
- **Données administratives** : sexe et date de naissance.

Ces données ne seront pas analysées mais pourront servir à comprendre les résultats. De plus, elles seront facilement collectées via une requête réalisée sur le support informatique de la MDPH.

NB : la date de naissance doit impérativement être renseignée dans le format jj/mm/aaaa. Dans le cas contraire, un message d'erreur s'affichera au moment de la validation des données.

- Les **dates clés** à relever : date de dépôt de dossier, date de complétude du dossier, date de décision de la CDAPH et date d'envoi de la notification.

NB : la date de naissance doit impérativement être renseignée dans le format jj/mm/aaaa. Dans le cas contraire, un message d'erreur s'affichera au moment de la validation des données.

- Il est également recommandé de renseigner les **prestations demandées** ainsi que la **réponse de la CDAPH** aux requêtes. Celles-ci ne seront pas analysées telles quelles (bien qu'elles puissent être utilisées pour interpréter les résultats de l'analyse) mais serviront à déterminer le **niveau de prestation** selon la classification suivante :

Niveau 0 : absence de handicap reconnu		
-	-	-
Niveau 1 : prestations permettant une activité professionnelle en milieu ordinaire ou protégé (la personne est autonome)		
Orientation vers une SACAT Orientation vers un ESAT Orientation professionnelle Orientation vers un foyer d'hébergement (TH)	Sortie SACAT Sortie D'ESAT Prime de reclassement RQTH	Carte de priorité Ressources financières (AAH<80) Aménagement d'examen/de concours
Niveau 2 : permet le maintien à domicile des personnes handicapées (soins à domicile, aménagement du domicile ...)		
PCH pour aides humaines à domicile PCH pour aides humaines en établissement (plan) PCH pour aides humaines en établissement forfaitaire PCH pour aides techniques (ponctuelle) PCH pour charges exceptionnelles (ponctuelle) PCH pour charges spécifiques (mensuelle) PCH pour charges spécifiques (ponctuelle) PCH pour logement ou déménagement (ponctuelle) PCH pour transport (mensuelle) PCH pour véhicule (ponctuelle)	FDC - Aide exceptionnelle FDC - aides humaines FDC - aides techniques FDC - logement ou déménagement FDC - véhicule / transport Transport scolaire ACFP (droit) ACTP (droit) Affiliation à l'assurance vieillesse	Prestation de compensation Prestation de compensation en urgence Orientation vers un SAMSAH Orientation vers un SAVS Orientation vers un service médico-social Ressources financières (AAH>80) Carte de stationnement pour P Carte d'invalidité Aide individuelle par une AVU
Niveau 3 : permet l'institutionnalisation de la personne		
Orientation établissement accueil temporaire Orientation vers un établissement médico-social Orientation vers un FAM-MAS	Orientation vers un foyer de vie Orientation vers un accueil de jour Orientation vers une MAS	AAH Complément de ressources

Exemple de tableau :

Types de demandes	réponses aux demandes	Niveau de prestation
AAH RQTH	Accord RQTH	1
AAH RQTH CI CS CP	Accord AAH	1
AAH RQTH OFP CS CP	Accord AAH	1
AAH RQTH SAVS OFP	Accord AAH RQTH SAVS OFP	2
RQTH OFP	Accord RQTH OFP	1
RQTH	Accord RQTH	1
AAH RQTH CPR CI CP	Accord RQTH	1
RQTH OFP	Accord RQTH OFP	1
RQTH	Accord RQTH	1
AAH CPR	Refus	0
AAH CS CIA	Accord AAH CIA	2
RQTH OFP	Accord RQTH OFP	1
RQTH CS CIA	Accord RQTH CIA	1
AAH CS	Accord AAH	2

- Distinguer les demandes en « première » et « renouvellement » (liste déroulante). Le renseignement de ces données permettra une meilleure compréhension des résultats, notamment des délais de complétude et de décision en fonction du type de demande.
- Relever le **type de handicap** (liste déroulante) : moteur, fonctionnel, mental, psychiatrique, sensitif, sensoriel voire polyhandicap.
- Relever le **type de handicap psychique** (liste déroulante) afin de comparer les délais de traitement en cas d'association ou non à une autre affection : déficience « isolée » ou « associée ».
- Le **rédacteur du certificat** doit également être renseigné : « psychiatre », « médecin généraliste », « autres spécialités » ou « NC » pour non connu.

NB : Vous êtes libre de renseigner la spécialité du médecin dans la colonne prévue à cet effet. Ces données complémentaires ne seront pas analysées.

5 Interprétation des résultats de l'analyse

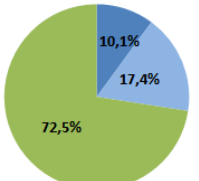
5.1 Vue globale des résultats

Les données sont présentées sous forme de tableau dans lesquelles sont présents :

- Les effectifs de chaque niveau de prestation ainsi que le pourcentage au sein de la catégorie.
- Les délais de prestation ainsi que les valeurs extrêmes de chaque niveau de prestation.
- Les rédacteurs de certificats et leur poids au sein d'un même niveau de prestation (pourcentage).

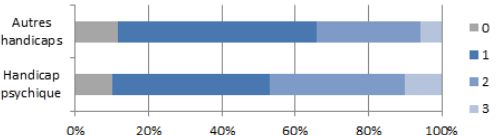
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	Résultats de l'analyse portant sur les données relevées au sein de la MDPH										
2											
3	TCD#1	TOUS DELAIS CONFONDUS	HANDICAP	EFFECTIF	DELAIS DE PRESTATION	REDACTEUR DU CERTIFICAT					
4	TCD#2					Psychiatre	MG	Autre	NC		
5		Tous handicaps psychiques	0	5 (10,2%)	125,6 [78 ; 166]	2 (40,0%)	3 (60,0%)	(0,0%)	(0,0%)		
6			1	21 (42,9%)	142,3 [7 ; 483]	12 (57,1%)	9 (42,9%)	(0,0%)	(0,0%)		
7			2	18 (36,7%)	68,9 [25 ; 189]	6 (33,3%)	12 (66,7%)	(0,0%)	(0,0%)		
8			3	5 (10,2%)	76,2 [33 ; 112]	(0,0%)	4 (80,0%)	1 (20,0%)	(0,0%)		
9				49 (15,9%)	106,9 [7 ; 483]	20 (40,8%)	28 (57,1%)	1 (2,0%)	(0,0%)		
10		Autres handicaps	0	30 (11,6%)	109,6 [19 ; 194]	(0,0%)	30 (100,0%)	(0,0%)	(0,0%)		
11			1	141 (54,4%)	84,8 [4 ; 411]	1 (0,7%)	129 (91,5%)	8 (5,7%)	3 (2,1%)		
12			2	73 (28,2%)	113,0 [14 ; 297]	(0,0%)	69 (94,5%)	3 (4,1%)	1 (1,4%)		
13			3	15 (5,8%)	75,9 [14 ; 154]	(0,0%)	14 (93,3%)	1 (6,7%)	(0,0%)		
14				259 (84,1%)	95,1 [4 ; 411]	1 (0,4%)	242 (93,4%)	12 (4,6%)	4 (1,5%)		
15		TOTAL		308 (100,0%)	97,0 [4 ; 483]	21 (6,8%)	270 (87,7%)	13 (4,2%)	4 (1,3%)		

Distribution des handicaps dans l'échantillon



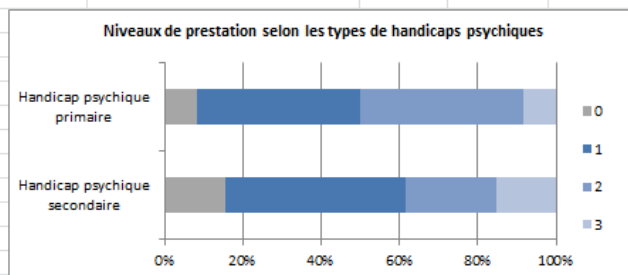
- Handicap psychique primaire
- Handicap psychique secondaire
- Autres handicaps

Niveaux de prestation selon les handicaps



Le tableau de présentation des résultats des handicaps psychiques se présente de la même façon :

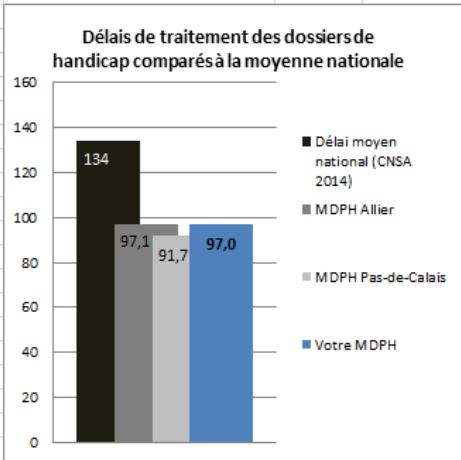
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
31										
32	TCD#3	TOUS DELAIS CONFONDUS	HANDICAP	EFFECTIF	DELAIS DE PRESTATION	REDACTEUR DU CERTIFICAT				
33	TCD#4					Psychiatre	MG	Autre	NC	
34		Handicap psychique primaire	0	3 (8,3%)	157,3 [140 ; 166]	2 (66,7%)	1 (33,3%)	(0,0%)	#REF!	
35			1	15 (41,7%)	166,5 [7 ; 483]	11 (73,3%)	4 (26,7%)	(0,0%)	#REF!	
36			2	15 (41,7%)	66,8 [39 ; 115]	5 (33,3%)	10 (66,7%)	(0,0%)	#REF!	
37			3	3 (8,3%)	100,3 [77 ; 112]	(0,0%)	2 (66,7%)	1 (33,3%)	#REF!	
38				36 (73,5%)	118,7 [7 ; 483]	18 (50,0%)	17 (47,2%)	1 (2,8%)	#REF!	
39		Handicap psychique secondaire	0	2 (15,4%)	78,0 [78 ; 78]	(0,0%)	2 (100,0%)	(0,0%)	#REF!	
40			1	6 (46,2%)	81,7 [27 ; 123]	1 (16,7%)	5 (83,3%)	(0,0%)	#REF!	
41			2	3 (23,1%)	79,7 [25 ; 189]	1 (33,3%)	2 (66,7%)	(0,0%)	#REF!	
42			3	2 (15,4%)	40,0 [33 ; 47]	(0,0%)	2 (100,0%)	(0,0%)	#REF!	
43				13 (26,5%)	74,2 [25 ; 189]	2 (15,4%)	11 (84,6%)	(0,0%)	#REF!	
44		TOUS PSY CONFONDUS		49 (100,0%)	106,9 [7 ; 483]	20 (40,8%)	28 (57,1%)	1 (2,0%)	#REF!	



5.2 Les résultats de votre MDPH comparés à la moyenne nationale

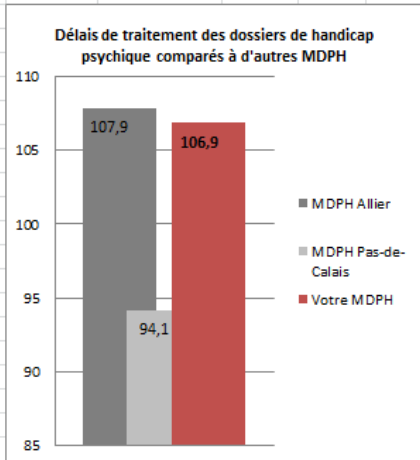
63 Comparaison avec les données nationales (rapport d'activité CNSA 2014)									
64									
65 TCD#5	Comparaison à la moyenne nationale (134 jours)	HANDICAP	< moyenne nationale		> moyenne nationale				
			EFFECTIF	DELAIS DE PRESTATION	EFFECTIF	DELAIS DE PRESTATION			
66	Tous handicaps psychiques	0	2 (5,3%)	78,0 [78 ; 78]	3 (27,3%)	157,3 [140 ; 166]			
67		1	14 (36,8%)	82,3 [7 ; 123]	7 (63,6%)	262,3 [133 ; 483]			
68		2	17 (44,7%)	61,9 [25 ; 115]	1 (9,1%)	189,0 [189 ; 189]			
69		3	5 (13,2%)	76,2 [33 ; 112]	(0,0%)	0,0 [;]			
70			38 (16,8%)	72,1 [7 ; 123]	11 (13,4%)	227,0 [133 ; 483]			
71	Autres handicaps	0	22 (11,7%)	87,0 [19 ; 120]	8 (11,3%)	171,8 [152 ; 194]			
72		1	111 (59,0%)	54,7 [4 ; 132]	30 (42,3%)	196,2 [137 ; 411]			
73		2	43 (22,9%)	70,2 [14 ; 131]	30 (42,3%)	174,2 [132 ; 297]			
74		3	12 (6,4%)	59,9 [14 ; 94]	3 (4,2%)	140,0 [133 ; 154]			
75			188 (83,2%)	62,4 [4 ; 132]	71 (86,6%)	181,8 [132 ; 411]			
76			226 (100,0%)	64,0 [4 ; 132]	82 (100,0%)	187,9 [132 ; 483]			
77	TOTAL								
78									
79									
80									
81									
82									
83									
84									
85									
86									
87									
88									
89									
90									
91									
92									
93									
94									
95									
96									
97									
98									

Délais de traitement des dossiers de handicap comparés à la moyenne nationale



Catégorie	Délai (jours)
Délai moyen national (CNSA 2014)	134
MDPH Allier	97,1
MDPH Pas-de-Calais	91,7
Votre MDPH	97,0

Délais de traitement des dossiers de handicap psychique comparés à d'autres MDPH



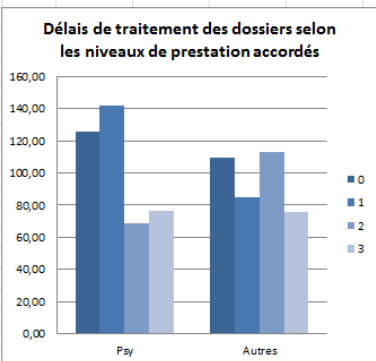
MDPH	Délai (jours)
MDPH Allier	107,9
MDPH Pas-de-Calais	94,1
Votre MDPH	106,9

Les résultats que vous obtenez sont ensuite comparés au délai moyen national de traitement des dossiers par les MDPH (rapport d'activité CNSA 2014). L'absence de distinction entre les handicaps au sein de l'étude de la CNSA ne permet pas de comparer les résultats selon les types de handicaps. Cependant, cette moyenne vous permet de vous positionner par rapport aux données disponibles.

De plus, les résultats de 2 MDPH incluses dans le protocole d'étude initial ont été inclus afin de proposer des éléments de comparaison complémentaires.

98									
99 TCD#6									
100	Comparaison à la moyenne nationale	HANDICAP	< moyenne nationale		> moyenne nationale				
			EFFECTIF	DELAIS DE PRESTATION	EFFECTIF	DELAIS DE PRESTATION			
101	Handicap psychique primaire	0	(0,0%)	0,0 [;]	3 (30,0%)	157,3 [140 ; 166]			
102		1	10 (35,7%)	84,6 [7 ; 109]	7 (70,0%)	262,3 [133 ; 483]			
103		2	15 (53,6%)	66,8 [39 ; 115]	(0,0%)	0,0 [;]			
104		3	3 (10,7%)	100,3 [77 ; 112]	(0,0%)	0,0 [;]			
105			28 (37,3%)	76,8 [7 ; 115]	10 (37,0%)	230,8 [133 ; 483]			
106	Handicap psychique secondaire	0	6 (12,8%)	93,3 [78 ; 108]	2 (11,8%)	152,0 [152 ; 152]			
107		1	22 (46,8%)	79,8 [14 ; 132]	8 (47,1%)	191,4 [140 ; 411]			
108		2	13 (27,7%)	40,9 [19 ; 115]	7 (41,2%)	169,0 [158 ; 189]			
109		3	6 (12,8%)	41,2 [14 ; 73]	(0,0%)	0,0 [;]			
110			47 (62,7%)	65,9 [14 ; 132]	17 (63,0%)	177,5 [140 ; 411]			
111			75 (100,0%)	69,9 [7 ; 132]	27 (100,0%)	197,3 [133 ; 483]			
112	TOUS PSY CONFONDUS								
113									
114									
115									

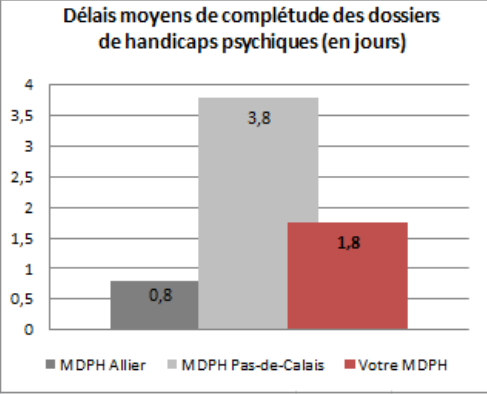
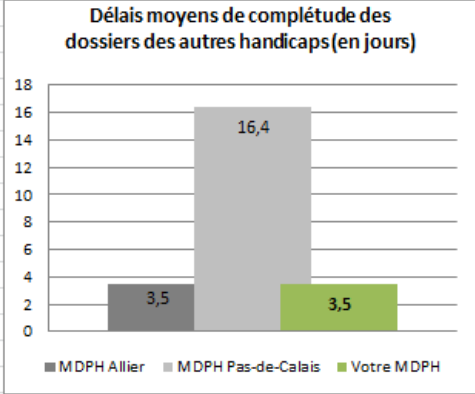
Délais de traitement des dossiers selon les niveaux de prestation accordés



Catégorie	Niveau	Délai (jours)
Psy	0	~125
	1	~140
	2	~70
	3	~75
Autres	0	~110
	1	~85
	2	~115
	3	~75

Les résultats des délais moyens de traitement des dossiers sont également présentés en fonction du niveau de prestation accordé au requérant.

5.3 Analyse complémentaire (expérimentale)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
97	Comparaison des délais de complétude des dossiers								
98									
99	TCD#7	TOUS DELAIS CONFONDUS	HANDICAP	EFFECTIF	DELAIS DE COMPLETUE	Données antérieures			
100						MDPH Allier	MDPH Pas-de-Calais		
101			0	5	0,0 [0 ; 0]	0 [0 ; 0]	4,5 [0 ; 9]		
102		Tous handicaps psychiques	1	21	0,8 [0 ; 16]	0,6 [0 ; 16]	4,2 [0 ; 34]		
103			2	18	3,9 [0 ; 35]	1,8 [0 ; 35]	4,1 [0 ; 25]		
104			3	5	0,0 [0 ; 0]	0 [0 ; 0]	0 [0 ; 0]		
105					49	1,8 [0 ; 35]	0,8 [0 ; 35]	3,8 [0 ; 34]	
106		Autres handicaps	0	30	3,9 [0 ; 20]	4,1 [0 ; 20]	40,3 [0 ; 365]		
107			1	141	4,3 [0 ; 110]	4,3 [0 ; 110]	12,0 [0 ; 168]		
108			2	73	0,6 [0 ; 21]	0,5 [0 ; 21]	15,7 [0 ; 276]		
109			3	15	9,3 [0 ; 55]	11,7 [0 ; 55]	0 [0 ; 0]		
110				259	3,5 [0 ; 110]	3,5 [0 ; 110]	16,4 [0 ; 365]		
111		TOTAL		308	3,2 [0 ; 110]	2,7 [0 ; 110]	14,8 [0 ; 365]		
112									
113		Délais moyens de complétude des dossiers de handicaps psychiques (en jours)			Délais moyens de complétude des dossiers des autres handicaps (en jours)				
114									
115									
116									
117									
118									
119									
120									
121									
122									
123									
124									
125									
126									
127									
128									

L'analyse des délais de complétude des dossiers a été ajoutée suite à la présentation des premiers résultats auprès de chaque MDPH et des discussions qui ont suivi. En effet, la lecture du délai de prestation (entre la complétude du dossier et la décision de la CDAPH) ne prenait pas en compte les difficultés liées à la complétude du dossier. Or, il apparaît que les demandes de reconnaissance de handicap psychique pourraient demander des démarches supplémentaires (comme une expertise psychiatrique) plus longues.

Ce délai étant peu documenté dans les autres MDPH, les références proposées sont 2 des participants de la première vague du projet de Diagnostic Territorial en Santé Mentale.

Notez bien que les délais constatés, chez vous et dans les MDPH de l'Allier et du Pas-de-Calais, sont à interpréter avec précaution du fait de la variabilité du renseignement des différentes dates selon les structures.

6 Questions

Pour toute information complémentaire au sujet de l'utilisation de l'outil ou autres remarques, n'hésitez pas à contacter l'équipe DTSM de l'ANAP :

leslie.valon@anap.fr

elise.proult@anap.fr

benoit.servant@anap.fr